

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 avril 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 26/03/2019

Présents : 21

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Jérôme ROGER

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Représentés: Luc SALLES par Marie-Aline EDO

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian " : demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault - Animation Coordination 2019

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site "Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian" dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et le Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public, et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Trois objectifs de toutes les OGS :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site classé et de ses abords ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- Favoriser le développement économique local.

Depuis le lancement de l'OGS par l'État en juillet 2015, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles accompagne déjà la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site et s'est chargé de porter l'élaboration du projet et du programme d'actions en coordination avec l'État (DREAL).

C'est au vu de la réussite de la mise en œuvre du programme d'actions OGS 2019-2023, après évaluation, et en concertation avec les services de l'Etat, qu'il sera décidé soit d'élaborer un dossier de candidature au label Grand Site de France, soit de partir sur un second programme OGS. L'attribution du label GSF par l'État (Ministère chargé de l'Environnement) pour une durée de 6 ans, sera conditionnée à la qualité de la gestion du Grand Site, tant sur le plan de la gestion opérationnelle que de la gouvernance de la démarche afin de tendre vers l'excellence paysagère et de la gestion de l'accueil du public.

Durant l'année 2018, le Chargé de mission OGS, agent du Pays, s'est chargé des tâches suivantes :

- Animation/coordination générale de la démarche OGS : réunions du Groupe projet « élus du Grand Site », RDV avec le DGS de la Communauté de Communes, RDV avec le Directeur du Pnr HL, RDV avec la Présidente et la Directrice de l'Office de Tourisme Communautaire, visite de terrain avec le CD34 (Service Tourisme), plusieurs RDV de coordination avec la DREAL, réunion technique annuelle de programmation avec tous les financeurs à la DREAL ;
- Élaboration, finalisation et validation locale du projet et du programme d'actions OGS : échanges sur le projet de document cadre version V2 avec élus, DREAL et RGSF entre janvier et juillet, réunion avec les élus et les partenaires DREAL et CD34 le 25 juillet, rédaction puis envoi du document cadre V3 aux principaux partenaires en septembre, rédaction puis envoi et validation du document cadre V4 en comité technique OGS le 14 novembre, finalisation avec l'agence de communication puis envoi et validation du document cadre V5 (projet, programme d'actions 2019-2023 et atlas cartographique) en comité de pilotage OGS en présence du Sous-préfet et du Président du Conseil Départemental le 18 décembre ;
- Accompagnement/suivi d'opérations : Plan de paysage « Causses, canyons et Vignobles du Minervois » porté par le Pnr HL, aménagements viticoles sur Cesseroas, La Caunette et La Livinière avec la SAFER, gestion de la Grotte d'Aldène à Cesseroas, mise en valeur du Musée de Minerve avec la chargée de mission Musées du PAH, sauvegarde et mise en valeur de l'ancienne chapelle Saint Sauveur à La Livinière, requalification et valorisation du carreau de la mine à La Caunette, requalification des espaces publics à La Livinière, restauration d'un mur le long d'une RD à l'entrée Est de Siran avec le CD34, gestion des sites d'escalade des Gorges de la Cesse (Cesseroas et Minerve) et de Tréménal (La Caunette) avec le CD34, aménagement et mise en valeur de l'entrée Ouest à La Caunette, aménagement d'une aire d'accueil et d'information à Vélieux ;
- Participation dans les différents réseaux et séminaires : Conseil départemental de l'Hérault, Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Réseau des Grands Sites de France (RGSF).

Pour l'année 2019, il s'agit pour le Chargé de mission d'assurer le rôle suivant :

- animer/coordonner la démarche Opération Grand Site (OGS) ;
- animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers : rendez vous avec les élus et les partenaires, réunions du Comité des élus, du comité technique de l'OGS, du comité de pilotage de l'OGS, interventions en commissions, conseils municipaux, conseil communautaire, comité syndical ;
- assurer la présentation du projet et du programme d'actions de l'OGS devant les Commissions Départementale et Supérieure des Sites ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre du projet et du programme d'actions de l'OGS ;
- assurer l'information/communication sur l'OGS ;
- accompagner et suivre les opérations liées à l'OGS ;
- assurer une veille/suivi sur les programmes et appels à projets liés à l'OGS ;
- participer aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Pour la période mai 2019 à avril 2020, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 46 000 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- Conseil départemental de l'Hérault :20 000 €

pour un autofinancement de 26 000 €.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ;
- de m'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention ;
- de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention ;
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Babeau-Bouldoux le 2 avril 2019

Le Président,
Jean ARCAS



